



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/395

Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de THIERS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-2,

Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,

Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,

Vu la demande en date du 27 Mai 2025 formulée par Madame Mathilde VALLEIX représentant la SCIE La Vaure 63120 COURPIERE, pétitionnaire, relative à des travaux d'alimentation électrique à THIERS.

Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement de ces travaux, il convient d'autoriser la pétitionnaire à occuper le domaine public.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La Rue des Horts, entre l'Avenue Etienne Guillemin et la Rue des Eaux, sera fermée à la circulation du Vendredi 20 Juin 2025 au Jeudi 10 Juillet 2025.

La Rue des Horts devra être laissée libre à la circulation du Vendredi 04 Juillet 2025 au Dimanche 06 Juillet 2025 (festival La Pamparina).

ARTICLE 2 : La pétitionnaire devra mettre en place la signalisation réglementaire et déferera à toute injonction des autorités de police afférente à la sécurité des personnes et des biens et devront se soumettre aux directives du plan Vigipirate en cours. Les lieux devront être rendus propres et débarrassés de tous détritus, déchets ou autres salissures au terme du délai accordé.

ARTICLE 3 : Toute infraction sera constatée et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de THIERS, le Maire et Madame Mathilde VALLEIX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant le Maire de la Ville de THIERS – 1 Rue François MITTERRAND CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à THIERS, le 03 Juin 2025

L'Adjoint Délégué à la Sécurité,

